

ROYAUME DE BELGIQUE

AVIS 48.701/2/V
DU 8 SEPTEMBRE 2010

DE LA SECTION DE LÉGISLATION
DU CONSEIL D'ÉTAT

Le CONSEIL D'ÉTAT, section de législation, deuxième chambre des vacations, saisi par le Ministre de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi de la Communauté germanophone, le 27 août 2010, d'une demande d'avis, dans un délai de trente jours, sur un avant-projet de décret "portant assentiment au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, adopté à Monaco le 14 avril 2005", a donné l'avis suivant :

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1/, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, tel qu'il est remplacé par la loi du 2 avril 2003, la section de législation limite son examen au fondement juridique de l'avant-projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, l'avant-projet appelle les observations ci-après.

Examen de l'avant-projet

1. En ce qui concerne la publication des modifications visées à l'article 2 de l'avant-projet de décret, il est renvoyé au point 5 de l'avis de la section de législation du Conseil d'État 47.098/VR ¹.

2. En vue de permettre aux membres du Parlement de se prononcer en connaissance de cause sur l'assentiment qu'il leur est demandé de donner au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, il conviendra de joindre une traduction allemande de ce protocole à l'avant-projet de décret.

⁽¹⁾ Avis du Conseil d'État 47.098/VR, donné le 13 octobre 2009, sur un avant-projet devenu le décret du Parlement flamand portant consentement au Protocole modifiant la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, adoptée à Monaco le 14 avril 2005 (*Doc. parl.*, Parl. fl., 2009-2010, n/ 366/1, pp. 24-30).

La chambre était composée de

Messieurs	Y. KREINS,	président de chambre, président,
	P. LIÉNARDY,	président de chambre,
Mesdames	M. BAGUET,	conseiller d'État,
	B. VIGNERON,	greffier.

Le rapport a été présenté par M. B. JADOT, premier auditeur-chef de section.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

B. VIGNERON

Y. KREINS